

GROUPE

4

INSECTICIDE

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT
Pour la vente et l'utilisation seulement en Nouvelle-Écosse et en Ontario du 24 août 2024
au 23 août 2027.

Xytect 2F

SUSPENSION

Pour une application sous forme de pulvérisation d'écorce basale pour la suppression
du puceron lanigère de la pruche sur la pruche

PRINCIPE ACTIF : Imidaclopride 233 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,193 % à titre d'agent de conservation

NO. D'HOMOLOGATION 34596 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

COMMERCIAL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION



ATTENTION

POISON

BIEN AGITER AVANT UTILISATION

CONTENU NET : 3,785 Litres

Rainbow Treecare Scientific Advancements DBA Rainbow Ecoscience
11571 K-Tel Drive
Minnetonka, MN 55343
É.-U. Tél. : 1-877-272-6747

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Tenir les enfants et les animaux domestiques à l'écart de la zone traitée jusqu'à ce que le produit soit sec. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Suivre les instructions du fabricant concernant le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). En l'absence de telles instructions concernant les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder les ÉPI et les laver séparément du reste du linge. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer immédiatement les vêtements si le pesticide y pénètre. Ensuite, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres. Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

NE PAS utiliser dans les zones résidentielles à moins qu'un intervalle d'entrée restreint de 24 heures puisse être appliqué (des enseignes doivent être affichés et la zone doit être délimitée). Des exigences régionales concernant la notification de l'utilisation de produits antiparasitaires peuvent également s'appliquer. Les zones résidentielles sont définies comme étant des sites où des passants ou le public, y compris des enfants, peuvent être exposés pendant ou après la pulvérisation. Cela inclut les zones dans et autour des maisons, des écoles, des bâtiments publics ou tout autre site où ils peuvent être exposés au produit.

NE PAS appliquer sur les arbres situés à moins de 7 m des cours d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter le patient de manière symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Ce produit est systémique et est diffusé vers le haut dans l'arbre. Les oiseaux et les mammifères peuvent être exposés aux résidus

dans les graines ou la sève des pruches résultant des injections dans les arbres.

Toxique pour les abeilles. Les pollinisateurs n'aiment pas les pruches. Cependant, les abeilles peuvent être exposées par la pulvérisation directe, la dérive de pulvérisation et les résidus sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les arthropodes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ne pas appliquer plus de 1,9 L (456 g de principe actif) par hectare par année.

POUR L'UTILISATION SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'ÉCORCE BASALE POUR LA SUPPRESSION DU PUCERON LANIGÈRE DE LA PRUCHE.

Appliquer 1,16 à 2 ml de produit par cm de diamètre mesuré à hauteur de poitrine (1,4 m au-dessus du sol) (DHP). Par exemple, selon le type et l'épaisseur de l'écorce, 1 L de solution à pulvériser permet de traiter un diamètre de tronc d'environ 45 cm. Pour atteindre l'intervalle recommandée de 1,16 à 2 mL par cm de DHP, diluer 52 à 90 mL de produit avec suffisamment d'eau pour obtenir 1 L de solution. Pulvériser la solution sur l'écorce de l'empatement et du tronc entre la surface du sol et 1,4 mètres au-dessus de la surface du sol. Ajuster la buse pour pulvériser la solution uniformément sur toute la circonférence du tronc de l'arbre et des racines en contrefort. Mouiller l'écorce jusqu'au point de saturation et écoulement sur le sol.

Pour les arbres qui montrant déjà des signes de dépérissement, un mélange en réservoir de ce produit avec Starkle 20 SG est recommandé. Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivez les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec et de manière à éviter toute contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais, et les aliments pour humains et animaux. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans un lieu d'entreposage verrouillé.

ÉLIMINATION : Tout produit non utilisé doit être retourné au fabricant. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur place ou dans une installation d'élimination des déchets approuvée. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser ou remplir à nouveau ce récipient. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression (ou l'équivalent) rapidement après l'avoir vidé. Mettre au recyclage, si

2024-3669
2024-08-12

possible, ou percer le contenant et l'éliminer dans une décharge sanitaire, ou l'incinérer en le brûlant, si cela est autorisé par les autorités provinciales et locales. En cas de brûlage, rester à l'écart de la fumée.